



Délibération n°17/11/2022-60

du jeudi 17 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre à 15 heures 15, le conseil d'administration, dûment convoqué le 25 octobre 2022, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Bruno CASSETTE, Dominique AUGÉY, Odile BONTHOUX, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Marc FÉRAUD, Jean-Christophe GRUVEL, Arlette OLLIVIER, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Antoine BOLLASINA, François LEJAL, Elza ESPENEL, Elie MANAÜTHON
- Procurations : Sophie JOISSAINS (Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE), Kayané BIANCO (Arlette OLLIVIER), Brigitte DEVESA (Jean-Christophe GRUVEL), Fabienne VINCENTI (Marc FÉRAUD), Pierre VASARELY (Dominique AUGÉY), Carlos CASTELEIRA (Antoine BOLLASINA)
- Absents excusés : Salah-Eddine KHOUIEL, Jean-Louis CANAL, Stéphane PAOLI

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales et de leurs établissements. Ainsi, il précède l'élaboration du budget primitif et les décisions modificatives, la clôture du cycle se concrétisant par le vote du compte administratif.

Le ROB doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de l'école supérieure d'art. Il doit permettre une vision précise de ses finances et des orientations poursuivies.

Il est pris acte de cet échange par une délibération spécifique.

Le rapport présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le ROB comporte notamment :

- des données sur le contexte budgétaire international, l'environnement économique national, les orientations budgétaires de l'Etat concernant les collectivités locales etc.,



- une analyse de la situation financière de l'établissement,
- les perspectives pour 2023.

Le rapport devant être présenté dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, le conseil d'administration examinera le budget primitif pour l'exercice 2023 lors de sa prochaine séance, le 14 décembre 2022.

Le conseil d'administration a débattu des orientations budgétaires de l'école présentant sa situation financière, dessinant les perspectives budgétaires élaborées à court et moyen termes et permettant de définir les axes de développement de l'établissement en 2023.

Contexte général

L'école supérieure d'art, auparavant service municipal de la ville d'Aix-en-Provence, est un EPCC depuis 2011. Son fonctionnement était resté lié à la Ville, notamment par une convention de mise à disposition de services. L'établissement a acquis son autonomie administrative complète en 2019. Celle-ci a entraîné de profonds changements dans la façon d'administrer et d'entretenir l'école.

En 2022, l'école a été marquée par un changement de direction : recrutement d'une nouvelle directrice en février et d'une directrice des affaires générales en mai. Un renouvellement de l'équipe important a également été opéré, suite à des départs (retraite, disponibilité, fin de contrat...).

Après la crise sanitaire, l'école doit faire face à une crise économique internationale, ayant pour conséquence de fortes hausses des prix, notamment ceux du gaz, de l'électricité et des matières premières.

Malgré une gestion rigoureuse et une vigilance financière, tendre vers l'équilibre du budget 2023 a nécessité de nombreux arbitrages budgétaires, impactant notamment l'enveloppe dédiée à la pédagogie.

Les contributions des membres fondateurs de l'EPCC sont globalement constantes ; l'Etat a versé un supplément de 5 000€ en 2022.

Cette situation, résultat d'une conjoncture alarmante, concerne la plupart des écoles supérieures d'art territoriales.

De par leur mission première qui est l'enseignement supérieur, la masse salariale constitue la part la plus importante de leurs dépenses. Celle-ci a connu une augmentation subite compte tenu du GVT (Glissement vieillesse technicité : variation de la masse salariale à effectif constant du fait de l'évolution de carrière des agents), et la forte augmentation du point d'indice de 3,5% opérée en juillet 2022.



Cependant, la fin de la crise sanitaire et le développement d'une offre étendue de cours publics a permis dès cette année une augmentation des inscriptions des pratiquants amateurs (de 211 pour l'année scolaire 2021/2022 à 300 pour 2022/2023).

Il est également important de noter un accroissement constant du nombre d'étudiants du supérieur (de 175 pour l'année scolaire 2021/2022 à 189 pour 2022/2023)

Ces différents points sont détaillés par la suite.

Situation financière 2011 à 2022

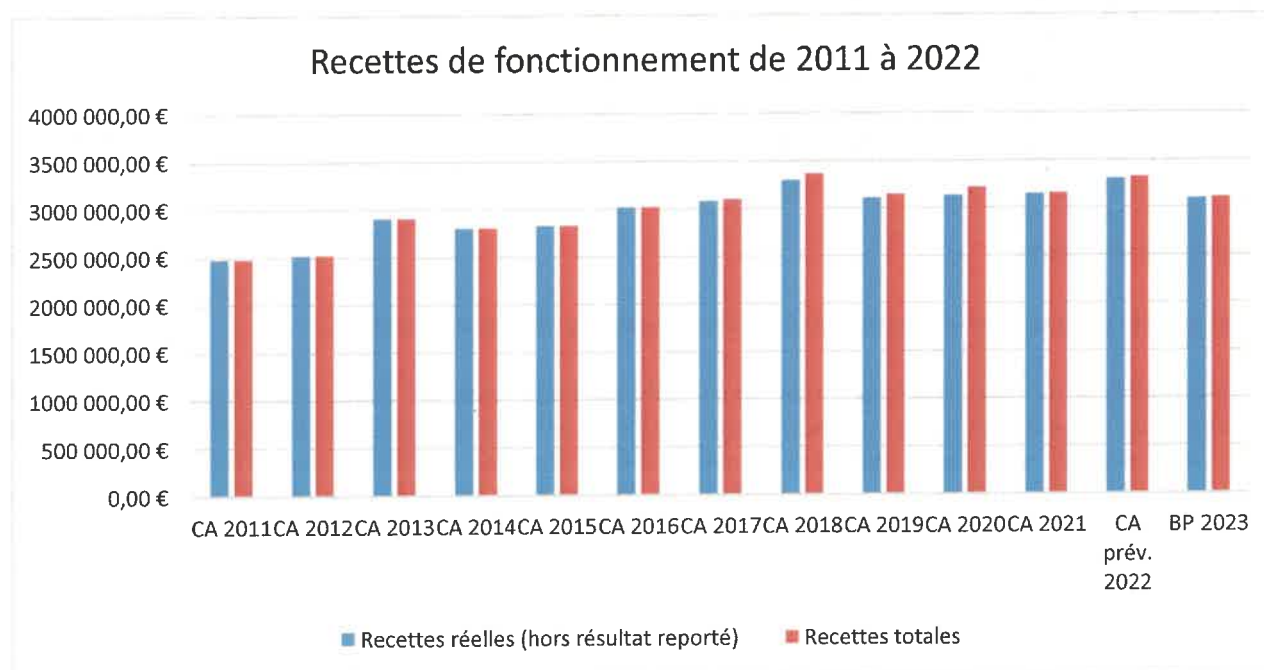
A noter :

Les montants « CA 2022 » sont des montants prévisionnels. En effet, selon les statuts de l'établissement, le budget doit être voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il se rapporte. Cela permet de débiter un exercice budgétaire avec un budget primitif, mais cela a également l'inconvénient de devoir construire ce dernier sans avoir de vision certaine du résultat de l'exercice précédent ; le dernier trimestre étant une période de forte activité budgétaire (rentrée universitaire).

Les ressources

Une des particularités des EPCC est que leurs ressources sont principalement composées de contributions des membres fondateurs et de subventions.

Pour l'ESA, elles s'élèvent à plus de 90 % des recettes totales de fonctionnement en 2022.



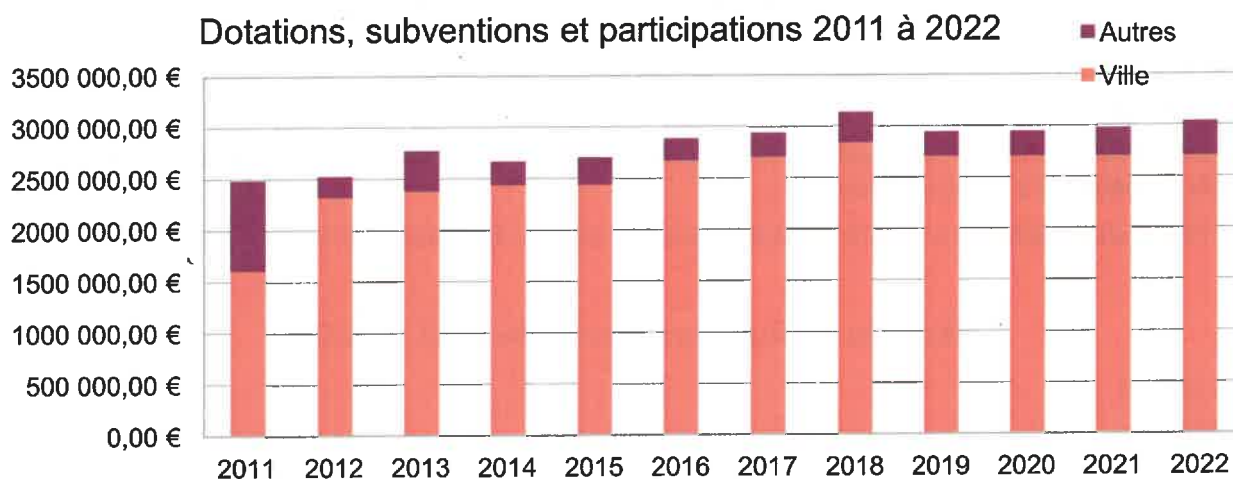
- Contributions

En 2022, la contribution de la ville d'Aix représente 89 % du montant total des dotations et participations, soit 81% de la totalité des recettes.

Les autres contributions sont :

- ✓ celles de l'État et de la DRAC pour le fonctionnement général de l'école et pour le laboratoire de recherche Locus Sonus Locus Vitae
- ✓ celles d'Erasmus
- ✓ l'aide à la mobilité internationale
- ✓ l'aide à la professionnalisation

Des subventions ou participations ponctuelles peuvent s'ajouter à ces recettes.



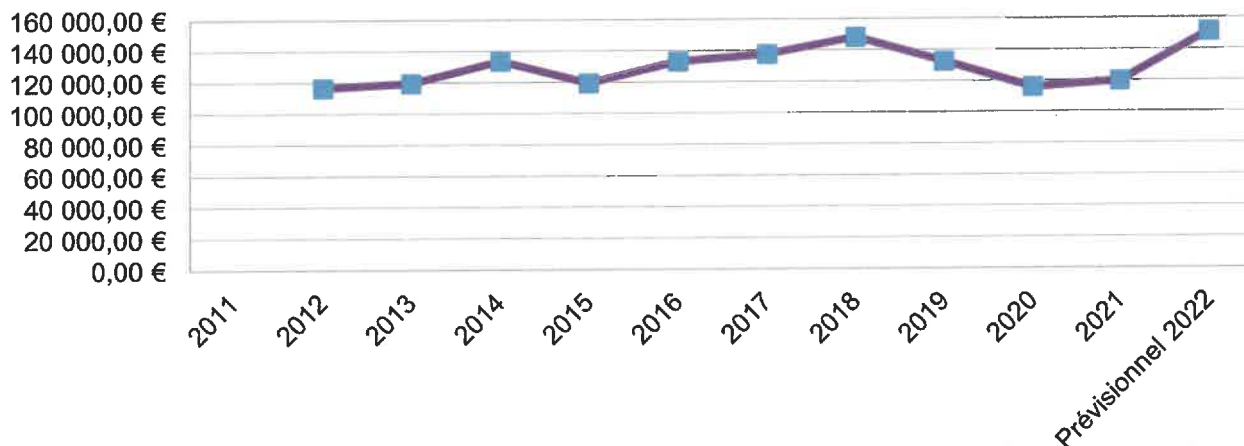
- Ressources propres

Il s'agit principalement des frais d'inscription à l'école (étudiants et ateliers publics).

En 2022, une politique de développement des cours publics a été mise en place, conformément au projet d'établissement de l'école. Ainsi, de nouveaux cours publics ont été ouverts : photographie numérique et argentique, art thérapie, céramique (partenariat avec l'atelier Buffile), peinture pour enfants et sculpture, volume et espace. Le nombre d'inscrits, en augmentation, atteint pour l'année scolaire 2022/2023 300, contre 211 en 2021/2022.



Droits d'inscription 2011 à 2022 (pas de données fiables pour 2011)

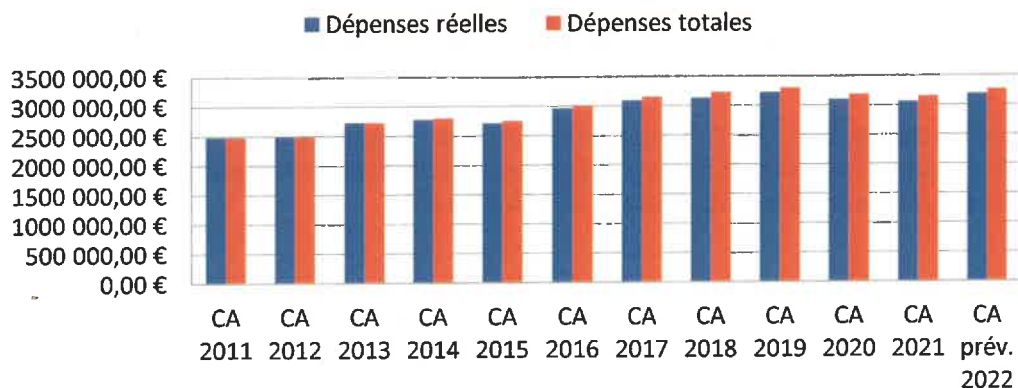


- Autres recettes

A ces frais d'inscription s'ajoutent les reprises sur subvention, la contribution à la vie étudiante et de campus, la taxe d'apprentissage, les charges du logement de fonction, les redevances des distributeurs de boissons et nourriture et la location des chambres de la villa.

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement de 2011 à 2022

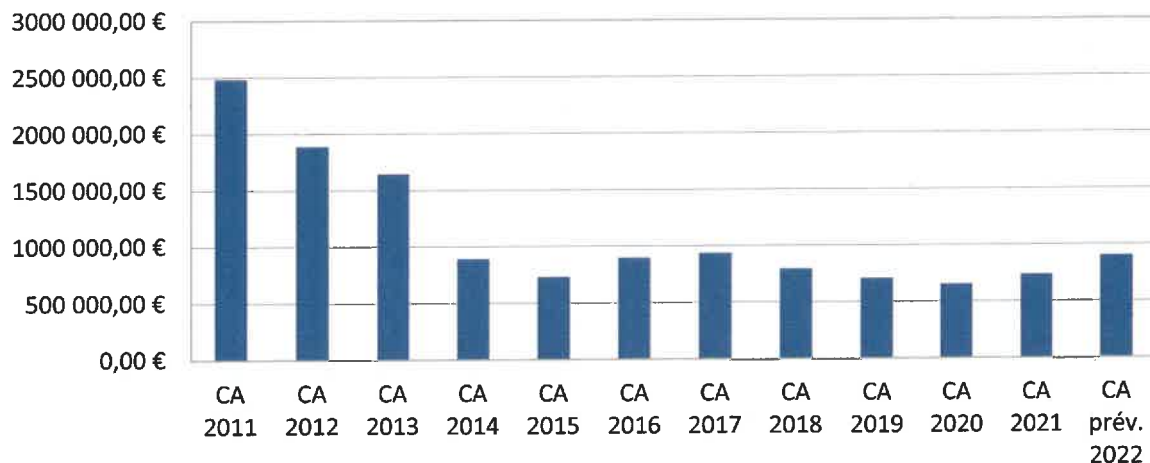




De 2011 à 2019, les dépenses totales de fonctionnement ont augmenté de 34,52 %, ce qui s'explique principalement par une augmentation des charges de personnel et par l'inflation qui, sur ces 9 dernières années, s'élève à près de 10,50 %. En 2020 les dépenses ont légèrement fléchi et leur niveau est maintenu sur 2021.

On peut constater une prévision de hausse des dépenses à caractère général pour 2022

Charges à caractère général (Chap. 011) de 2011 à 2022



La masse salariale

En 2011, année de création de l'EPCC, la majeure partie du personnel de l'établissement était mis à disposition par la Ville. Progressivement, la majorité de ces agents ont demandé leur mutation. Actuellement, il ne reste qu'un agent de la ville mis à disposition.

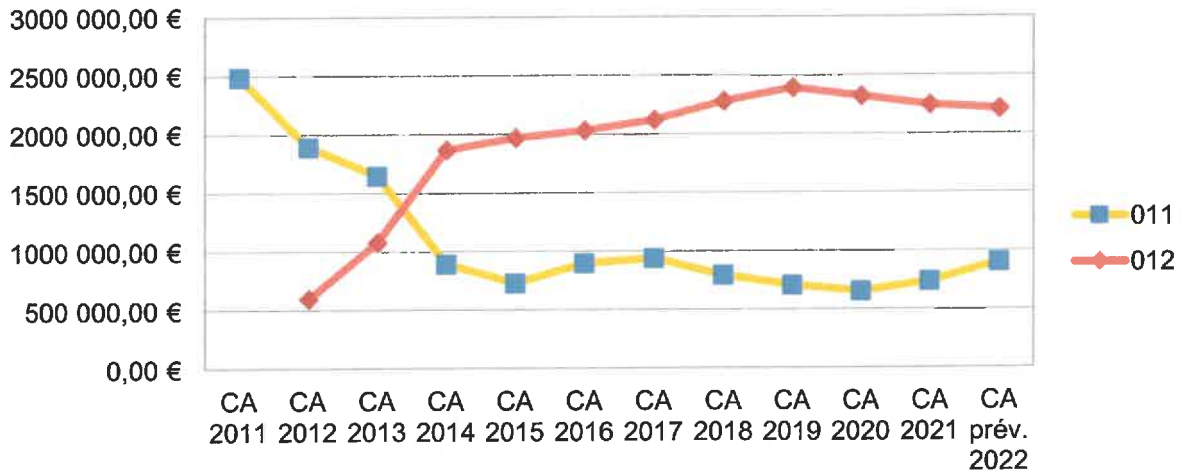
Le nombre total des agents a également évolué avec la création de postes principalement administratifs et techniques.

Ainsi, au cours de la période 2011-2022, la répartition entre les chapitres 011 – charges à caractère général et 012 – charges de personnel s'inverse. En effet, lorsque les agents de l'EPCC étaient mis à disposition de la Ville, la facturation de leur rémunération était affectée au chapitre 011.



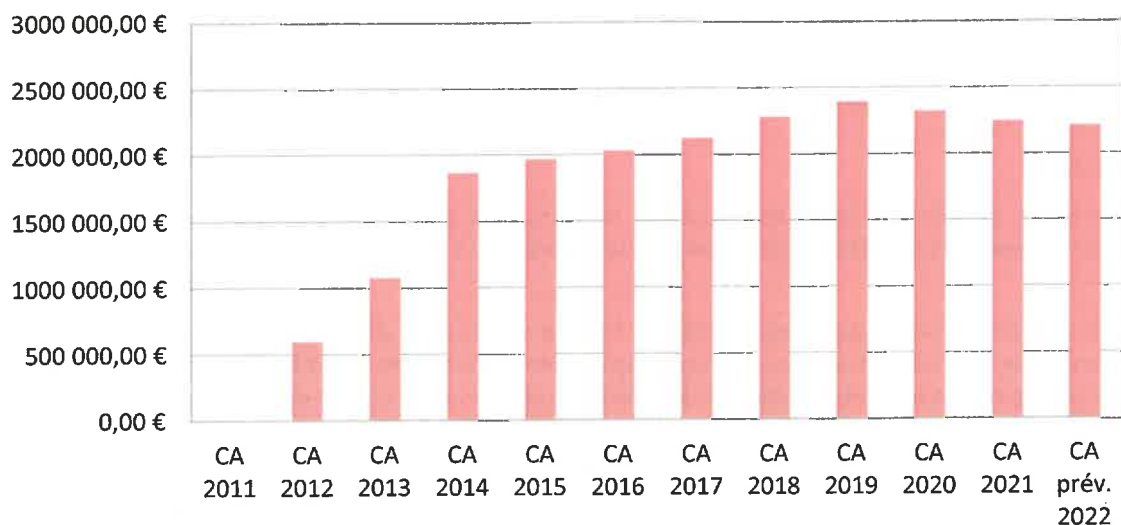


Comparatif charges à caractère gén. et charges de personnel 2011-2022



Les charges de personnel tendent à infléchir, malgré les effets du GVT et de l'augmentation du point d'indice de 2022, la création d'un poste de chargé de projet à la direction des études en 2021 (compensé partiellement par la suppression du poste d'assistante de direction), et le renforcement de l'équipe des cours publics.

Charges de personnel (Chap. 012) de 2011 à 2022



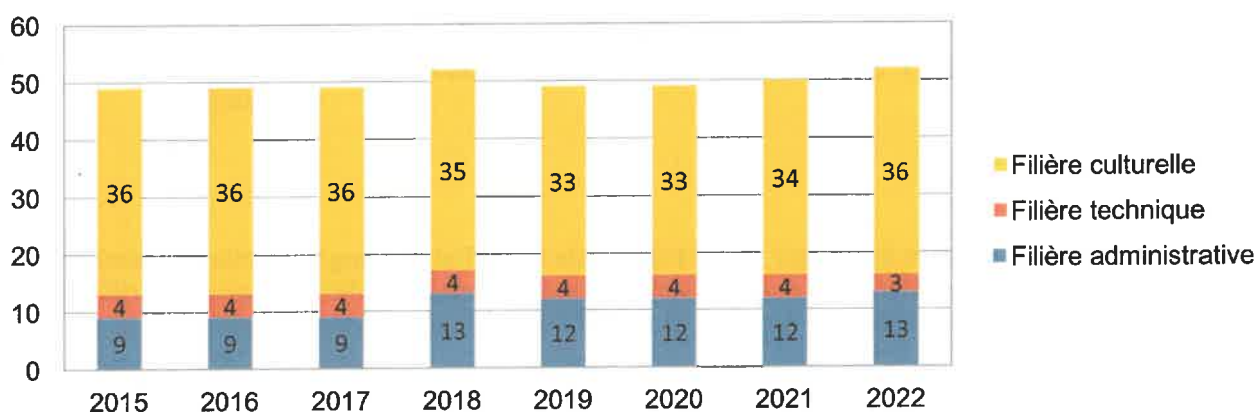
Le personnel

Le personnel de l'EPCC est composé, fin 2022, de 44 agents sur postes permanents et d'un agent mis à disposition par la ville d'Aix-en-Provence, dont plus de 72 % d'agents issus de la filière culturelle. A ces agents s'ajoutent de nombreux vacataires (modèles vivants, intervenants...) et 8 contractuels sur postes non permanents (contrats de projet : directeur des études et enseignants des cours publics).

Cinq autres agents sont en disponibilité.

Afin d'équilibrer le budget, à court terme, le choix avait été fait de ne pas remplacer certains postes.

Etat du personnel par filière (Postes permanents occupés, dont agent mis à disposition, et contrats de projet) Pas de données au BP/CA avant 2015



Régime indemnitaire :

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) a été mis en place au 1^{er} janvier 2020. Le régime indemnitaire est resté globalement stable.

Durée du travail :

Jusqu'en 2018, les agents de l'ESA bénéficiaient des droits à congés légaux, de 5 journées locales et de 2 journées pour ancienneté qui était octroyées par le Maire d'Aix-en-Provence lorsque l'école était un service municipal.

Depuis 2020, afin de répondre aux spécificités de l'école supérieure d'art, basés sur les rythmes particuliers liés aux vacances scolaires et aux importantes amplitudes horaires de travail suivant les horaires d'ouverture de l'école, le temps de travail hebdomadaire des personnels non enseignant est passé à 38h30.

Le temps de travail du personnel de l'école se présente comme suit :

- Administratif & technique : 38h30/semaine ; bénéficient de 25 congés annuels + 19 RTT+ éventuellement 2 jours de fractionnement. Des cycles de travail (vacances scolaires/hors vacances scolaires) ont été mis en place pour l'agent chargé des relations avec le public et du secrétariat.



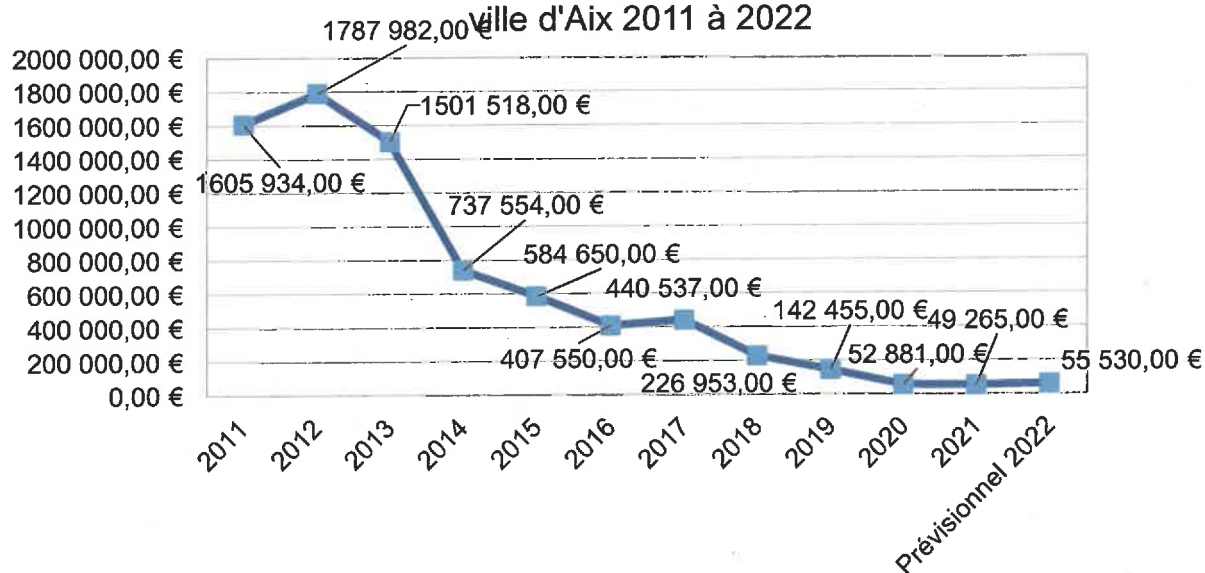
- Enseignants : 16h (PEA) ou 20h (AEA) / semaine, bénéficient des vacances scolaires (sauf Toussaint)

Conventions avec la ville d'Aix

Depuis 2011, la gestion administrative et technique de l'EPCC est particulière puisqu'une convention de services avec la ville d'Aix a été mise en place afin d'assister la direction de l'école et de lui laisser le temps d'aboutir à une organisation interne satisfaisante, notamment par le biais de recrutements.

- 2011 – avril 2017 : Convention de mandat de gestion (Gestion du personnel, des locaux, des marchés publics et du budget par la Ville)
- mai 2017 – avril 2018 : Convention de mise à disposition de services (Prestations de la Ville en matière budgétaire et comptable, informatique, de téléphonie et d'énergie, de ressources humaines, juridique et marchés publics, maintenance préventive et corrective, travaux et entretien des bâtiments, entretien des véhicules, moyens généraux)
- mai 2018 – avril 2019 : Avenant à la convention de mise à disposition de services (réduction du champ des prestations assurées par la Ville suite à l'avancement de l'autonomisation de l'EPCC)
- mai 2019 – décembre 2020 : Convention de prestations de services (reprend globalement les mêmes éléments que la convention précédente, à la différence que le remboursement ne sera plus forfaitaire, mais calculé en fonction des services de la Ville réellement utilisés par l'ESA)
- depuis 2021 : Convention de mise à disposition d'un agent en cours et une nouvelle convention de mise à disposition de véhicules devrait être établie.

Facturation des mises à dispositions et prestations assurées par la ville d'Aix 2011 à 2022

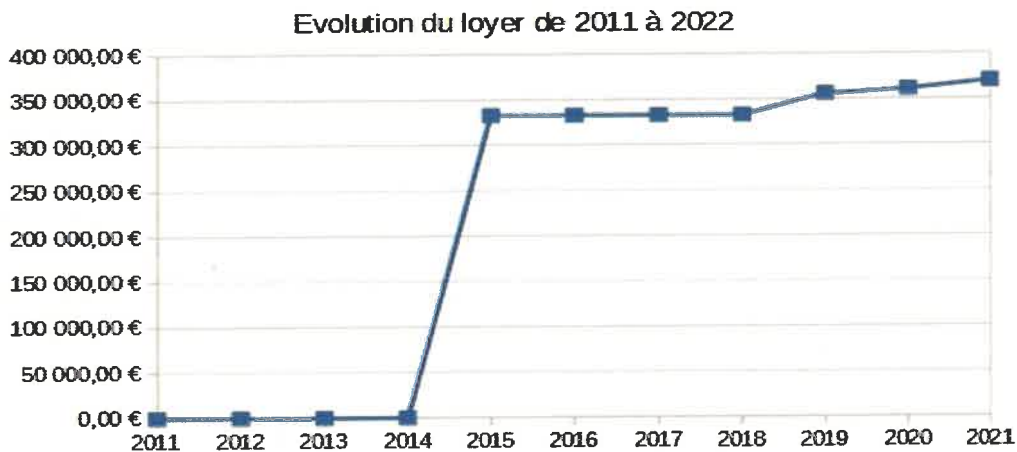




Une convention de mise à disposition des bâtiments moyennant redevance a été conclue entre l'EPCC et la ville d'Aix à partir de 2016.

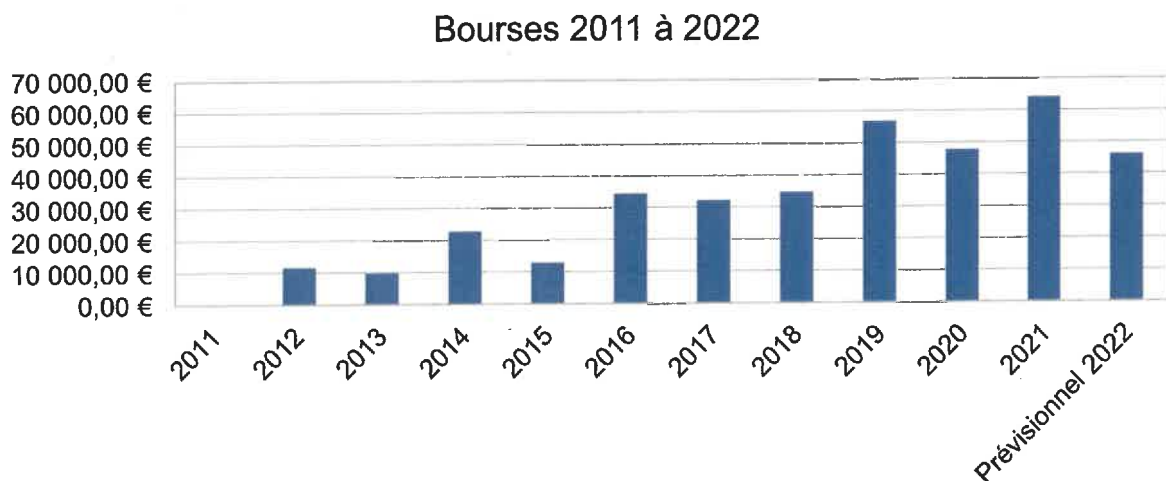
Il faut souligner l'application de la révision du loyer 2020 qui a impacté le budget 2021, soit une augmentation de la ligne du loyer de plus de 51 000€ pour 2021 (révision 2020 + révision 2021).

En 2022, le loyer, indexé sur l'indice du coût de la construction, s'élève à 369 665€.



Les bourses

Il s'agit de bourses versées aux étudiants, mais aussi aux doctorants ou affectées à la mobilité internationale (Erasmus et hors Europe). Elles sont en hausse depuis 2011, à la mesure des crédits reçus par l'école à travers divers appels à projets.



Synthèse

Globalement, les crédits de fonctionnement ont augmenté de près de 24 % au cours de la période 2011 à 2022. Ceci s'explique principalement par l'inflation, la politique RH, les amortissements des immobilisations qui n'existaient pas avant 2014 et par le fait que l'activité de l'école est en constant développement.

La dette

Sans objet

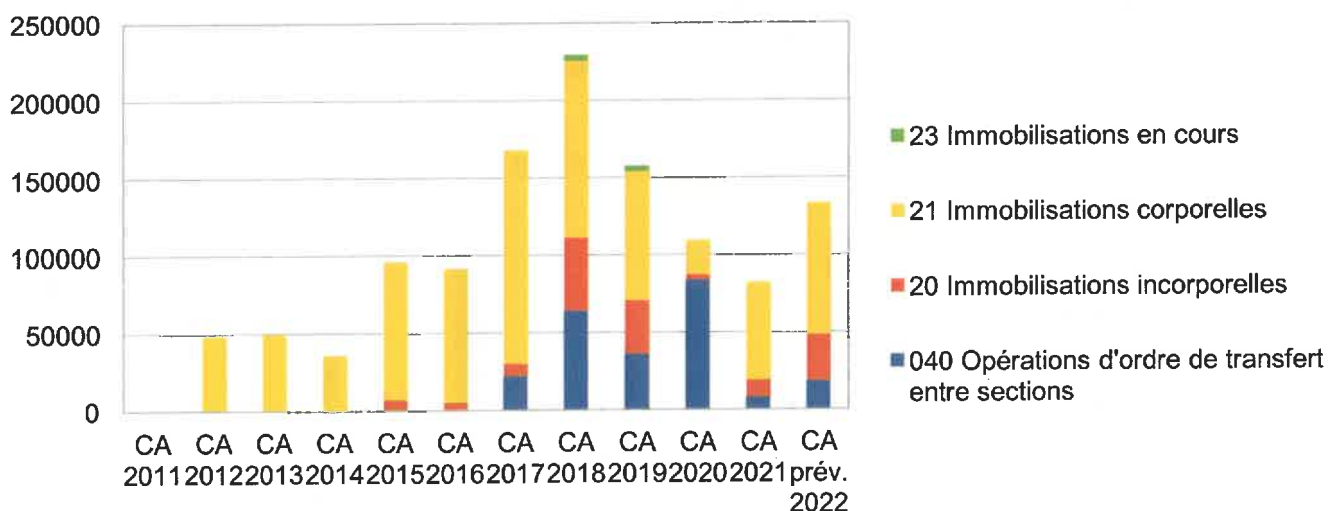
L'investissement

Les dépenses d'investissement

Si un gros effort a été fait en 2019 afin que l'intégralité de l'enveloppe de 50 000€ destinée à l'équipement des ateliers, contrairement aux années précédentes, soit affectée uniquement à l'enseignement, l'informatique et la régie ayant fait l'objet d'autres inscriptions budgétaires, il n'a plus été possible de la maintenir à ce niveau depuis 2020. En effet, les dotations aux amortissements ayant diminué, l'autofinancement n'a pu permettre d'affecter aux ateliers qu'une enveloppe de 38 000€ en 2022.

En 2020 et 2021 les projets de communication, reportés depuis plusieurs années, ont vu le jour, dont la conception du nouveau site internet.

Dépenses d'investissement 2011 à 2022





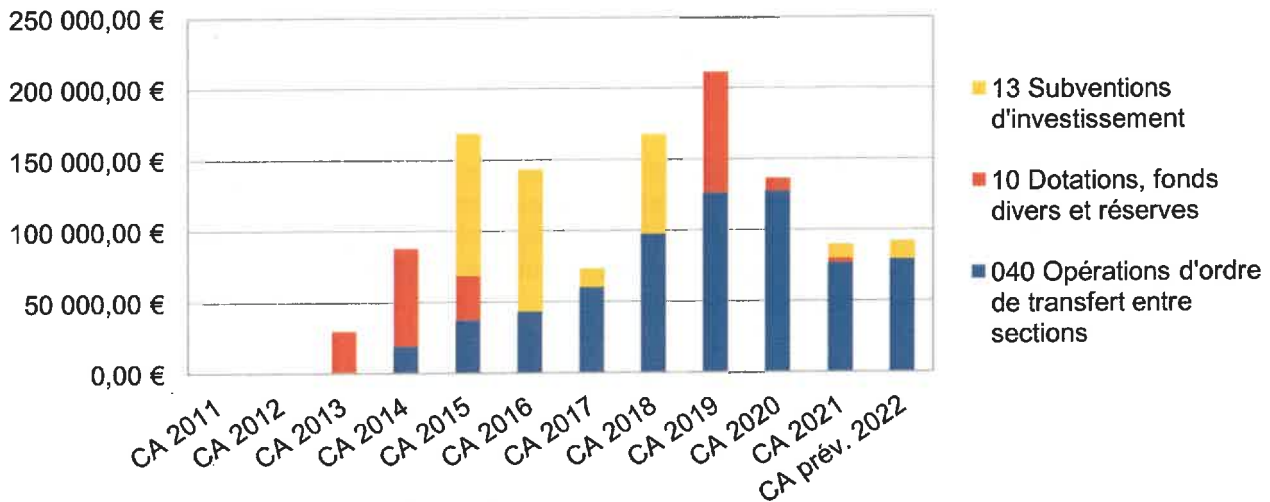
Les recettes d'investissement

Elles sont composées de l'autofinancement, des amortissements et d'éventuelles subventions.

Une croissance de ces recettes peut être constatée lorsqu'un projet particulier d'investissement est financé par des subventions (par exemple, l'informatique en 2018).

En 2021, la DRAC a attribué à l'école une subvention de développement numérique de 16 500€, dans le cadre du Plan de relance de l'Etat.

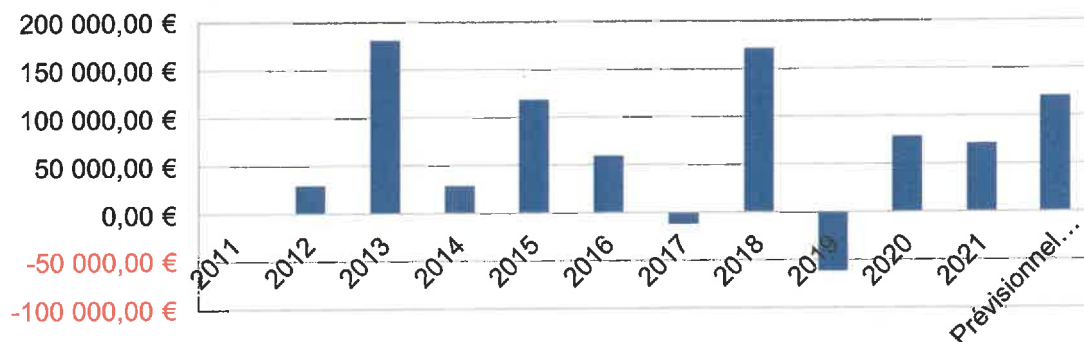
Recettes d'investissement 2011 à 2022



Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement 2022 prévisionnelle devrait être en hausse par rapport à 2021.

Capacité d'autofinancement nette 2011 à 2022



Ratios, capacité financière

Ratios budgétaires

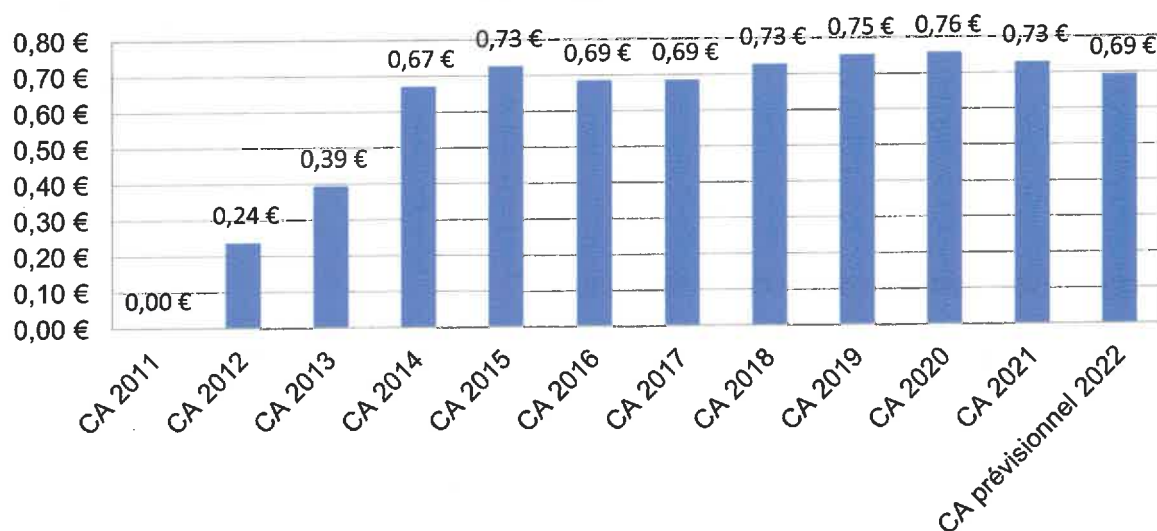
Ne seront ici retenus que les ratios excluant le critère de population car non représentatif pour l'école.

- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ce ratio, variant peu depuis 2014, année du transfert de la majorité du personnel de la Ville vers l'ESA est en baisse depuis 2021.

Il signifie, par exemple pour 2022, que sur 1€ dépensé, 0,69€ sont des charges de personnel (contre 0,73€ en 2021).

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement - 2011 à 2022



- Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ce ratio permet de mesurer le poids relatif de l'investissement au sein du budget ; le taux d'équipement.

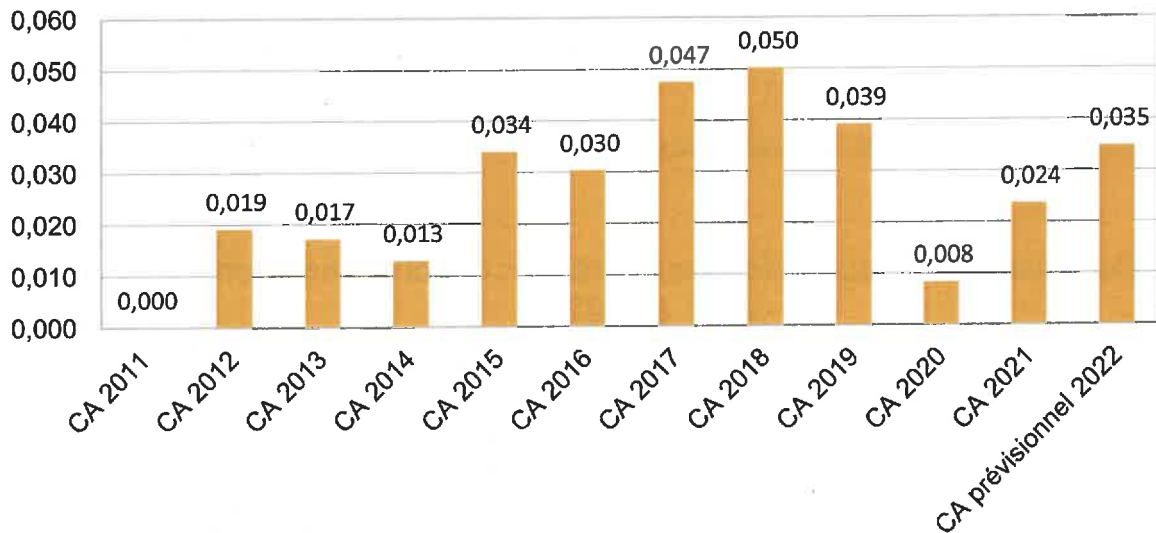
Il est globalement stable, avec une légère progression sur la période 2011-2018 et un pic en 2019





En 2020, ce taux était très bas, puisque sur 1€ de recettes de fonctionnement, 0,008€ aura été affecté à des dépenses réelles d'investissement. Une augmentation significative a été constatée en 2021 et devrait l'être en 2022, pour tendre vers son niveau de 2019.

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement - 2011 à 2022

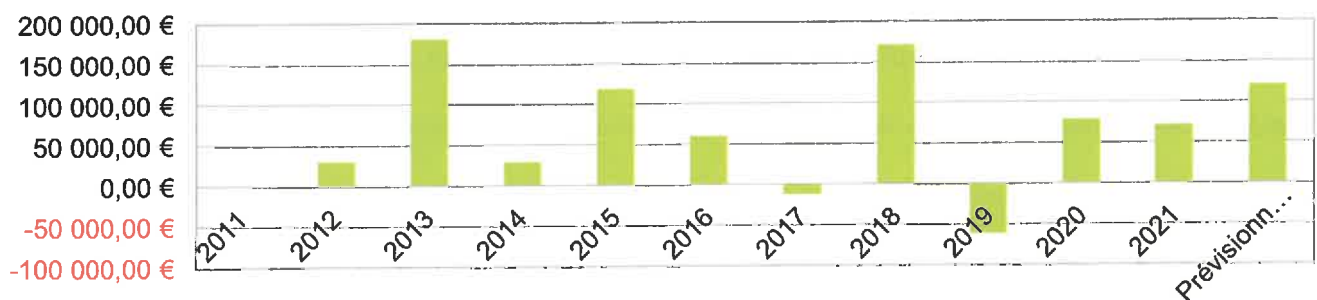


Capacités financières (épargnes de gestion, brute, nette)

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'ESA n'étant pas endettée, les épargnes de gestion, brute et nette sont identiques.

Epargne de gestion/brute/nette - 2011 à 2022



Sa baisse pour 2019 est notamment due à celle de la contribution de la Ville afin d'atteindre son niveau de 2017.

En 2020, un effort de gestion a été effectué afin d'absorber cette diminution, ce qui a permis de repasser en positif.

Situation en 2022 (résultats prévisionnels)

Section de fonctionnement

		CA PREV 2022
011	Charges à caractère général	900 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 210 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	79 140,00 €
66	Charges financières	19 520,00 €
67	Charges exceptionnelles	55 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 263 660,00 €
013	Atténuations de charges	61 240,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 273,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	165 000,00 €
73	Impôts et taxes	1 456,00 €
74	Dotations, subventions et participations	3 036 071,00 €
75	Autres produits de gestion courante	8 416,00 €
77	Produits exceptionnels	32 692,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 323 148,00 €

Le résultat prévisionnel devrait être positif (résultat cumulé : +120 000€), car, ce budget a été pensé dans une démarche de sobriété financière, dans une logique de compensations internes, destinée à contenir l'impact de l'inflation et de l'augmentation du point d'indice.

Même dans l'hypothèse où la majorité des dépenses et des recettes serait intégralement réalisée, certaines dotations fléchées comme la mobilité internationale et Erasmus ne seront pas utilisées dans leur totalité car elles concernent une année scolaire et pas civile. Ces crédits seront donc reportés sur 2023 lors de l'affectation du résultat.

Dans cette hypothèse, le résultat cumulé 2022 pourrait donc avoisiner 120 000€.





Les recettes sont en augmentation :

- Augmentation des recettes propres (droits d'inscription) de près de 45 000€
- Rattrapage des reprises d'une subvention de 2016 (30 000€)
- Augmentation de la dotation de la DRAC (+ 5 000€)
- Subvention de la Ville dans le cadre de la biennale d'art et de culture (+ 13 150€)
- Subventions de partenaires (Acoustic Commons, Museum d'histoire naturelle de Paris, Culture Pro...)

Section d'investissement

		CA PREV 2022
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 273,00 €
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	85 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		133 273,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 140,00 €
13	Subventions d'investissement	12 756,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		91 896,00 €

Si les dépenses sont intégralement réalisées, le résultat prévisionnel cumulé sera négatif (résultat cumulé : -4 000€). Cette section a été équilibrée par un virement de la section de fonctionnement, qui ne donne pas lieu à réalisation comptable.

Les dépenses qui ont été/seront effectuées en investissement en 2022 sont :

- les reprises sur subventions (18 270€)
- le développement d'interfaces pour le nouveau site internet (5 800€ engagé en 2021)
- l'environnement virtuel de Locus Sonus (plateforme New Atlantis solution Open source) et la création d'un environnement virtuel workshop et le développement de Locus Stream/acoustic Commons (24 000€)
- l'équipement des ateliers pédagogiques (38 000€)
- l'acquisition d'un échafaudage pour le service technique (3 350€)
- divers matériels informatiques (5 000€)
- des travaux de conservation de 2 œuvres réalisées par le premier directeur de l'école Jacques Boullier dit Vasselin (1 956€ engagés en 2021)

Les recettes d'investissement étaient composées des transferts de crédits de la section de fonctionnement (dotations aux amortissements et virement), de l'affectation du résultat de fonctionnement, du Fonds national



d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) pour l'acquisition d'un massicot électrique pour l'atelier édition/sérigraphie (6 500€) et du solde de la subvention numérique 2021 de la DRAC (6 510€).

Les orientations 2023

Le vote du budget primitif est prévu, dans les statuts de l'école, avant le 1er janvier de l'exercice auquel il se rapporte.

C'est pour cette raison que le Rapport d'Orientation Budgétaire est présenté dès novembre 2022. Le budget primitif 2023 sera soumis au conseil d'administration lors de sa séance du 14 décembre 2022.

Ceci présente l'avantage d'engager le processus budgétaire avec le plus d'anticipation possible, et ainsi d'avoir la possibilité de connaître et d'appliquer les stratégies budgétaires dès le premier mois de l'année, et l'inconvénient de ne pas avoir encore tous les éléments, notamment ceux qui découlent de l'exercice en cours et du budget des contributeurs et partenaires financeurs.

Les orientations budgétaires envisagées portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Définition des priorités 2023

En section de fonctionnement

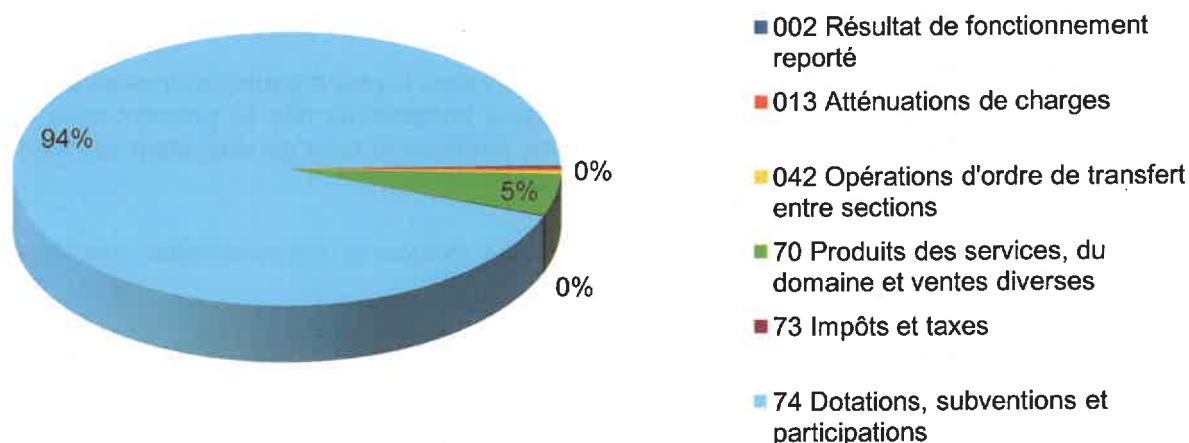
FONCTIONNEMENT		BP 2023
011	Charges à caractère général	799 154,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 413 265,00 €
023	Virement à la section d'investissement	10 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	87 707,00 €
65	Autres charges de gestion courante	17 808,00 €
67	Charges exceptionnelles	44 929,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 372 863,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
013	Atténuations de charges	11 570,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 118,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	154 197,00 €
73	Impôts et taxes	3 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 918 444,00 €
75	Autres produits de gestion courante	4 925,00 €
77	Produits exceptionnels	500,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 104 754,00 €



Ces prévisions budgétaires font ressortir un équilibre à trouver. Le résultat estimé pour 2022 sera notamment un élément de rééquilibrage.

Les recettes

Recettes de fonctionnement 2023



Les recettes de fonctionnement devraient être stables, avec notamment maintien de la contribution de la Ville par rapport à 2022. Les dotations, subventions et participations représenteront 94 % du total des recettes.

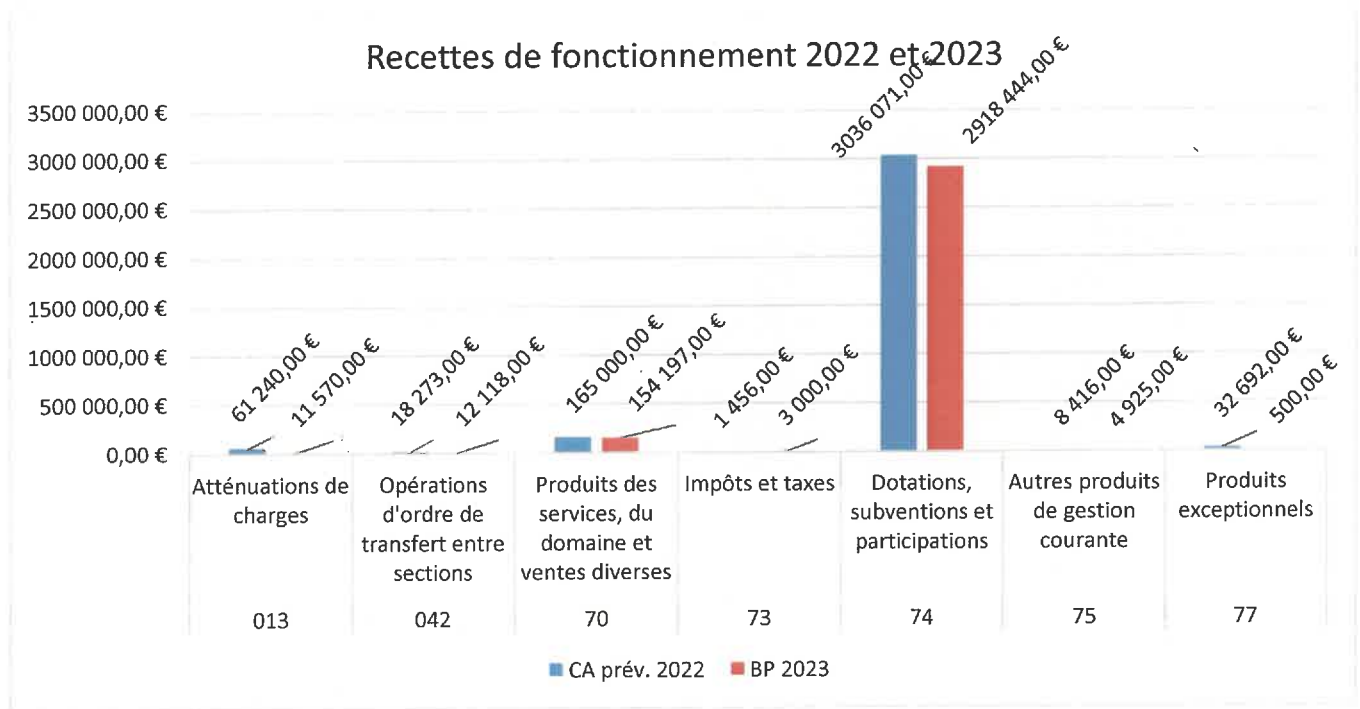
Les nouveaux montants des frais d'inscription des étudiants, validés par le conseil seront appliqués pour l'année 2022-2023. Il est également à noter le nombre croissant d'étudiants (189 pour 2022/2023) et d'élèves des cours publics (300 pour 2022/2023).

De nouvelles recettes devraient être générées par la mise en place (en cours de réflexion) de stages à destination du public amateur durant les vacances scolaires.

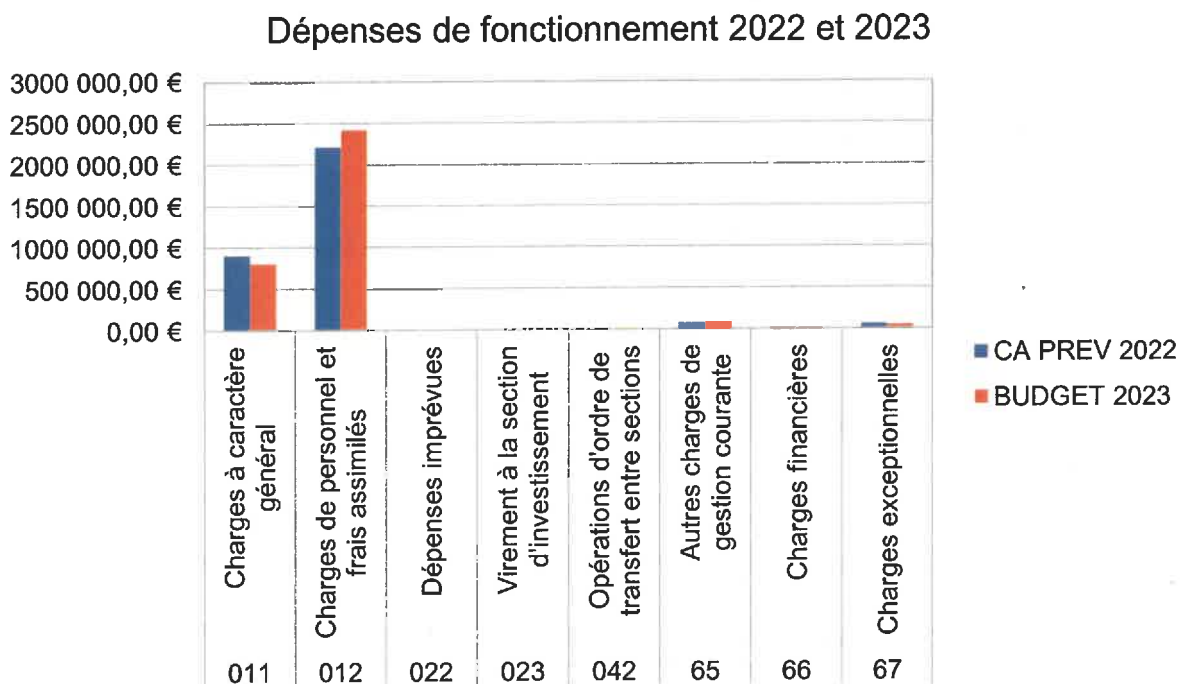
La Ville a été sollicitée sur les questions de possibilité pour l'école de louer certaines de ses espaces.

Un travail de prospection va également être mis en place afin d'améliorer les participations de partenaires extérieurs sur des projets structurants conciliant attractivité du territoire et développement de l'image de marque de l'école, la perception de la taxe d'apprentissage, le mécénat de projet et les financements européens.

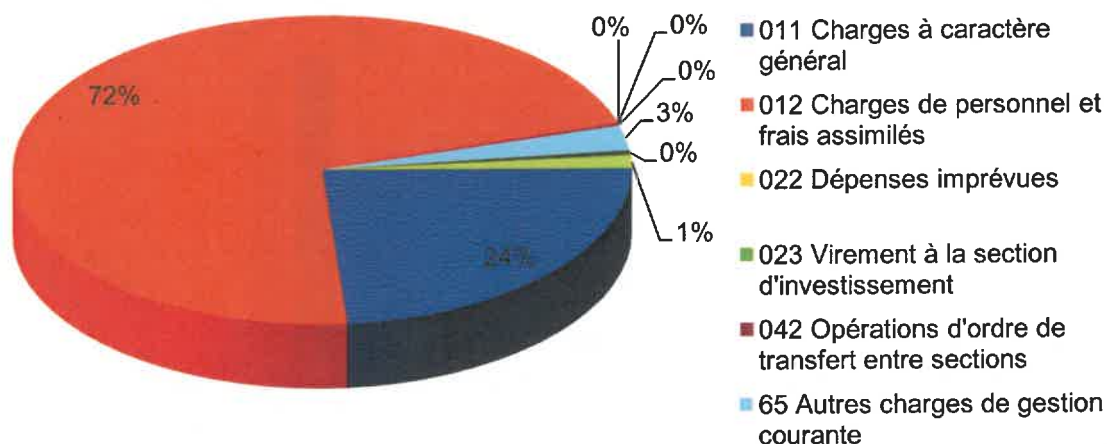




Une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement 2023



D'importants efforts de gestion, déjà réalisés en 2022, seront poursuivis en 2023, afin d'attendre vers l'équilibre budgétaire (reprise en main de certains marchés, réflexion sur des achats groupés inter-établissement et avec la Ville, campagne de sensibilisation à la sobriété énergétique, dans un but écologique...).

Les crédits affectés aux fluides (eau/électricité/gaz et chaudière à bois) ont été augmentés de 15% par rapport au budget 2022. Faute de retour des fournisseurs qui ont été interrogés à ce sujet, il est difficile d'évaluer la fiabilité de cette projection à la hausse.

D'autres postes font les frais de l'inflation. Par exemple, le coût du papier a doublé.

La révision de la redevance d'occupation du bâtiment s'élèvera à plus de 23 000€. Depuis 2016, son montant est ainsi passé de 332 822€ à 392 950€ ; soit plus de 60 000€ d'augmentation.

Ainsi, toutes les charges à caractère général augmentent.

Les chargés de personnel représentent près de 72% du budget, contre 68% en 2022 (prévisionnel).

Les augmentations du taux du SMIC et de la valeur du point d'indice, ainsi les recrutements sur des postes restés vacants sur tout ou partie des années précédentes expliquent partiellement cette augmentation :





- Agent comptable (en rechute d'accident de service depuis septembre 2019, en cours de mise à la retraite pour invalidité)
- Assistante de direction (en disponibilité depuis mars 2021 ; poste supprimé en 2022)
- PEA spécialité édition (en disponibilité depuis octobre 2020)
- Secrétaire général (fin de détachement depuis juin 2021. Poste transformé en directeur des affaires générales ; pourvu depuis mai 2022)
- PEA spécialité hypermédia/jeux vidéo (à mi-temps depuis octobre 2021)
- Assistante RH (en temps partiel thérapeutique de décembre 2020 à novembre 2021 ; rémunérée à temps complet, sauf régime indemnitaire)
- Assistante documentaliste (en disponibilité depuis septembre 2021 ; non remplacée durant un mois)

Cette gestion des ressources humaines, voulue par l'ancienne direction, reflétait une stratégie de maîtrise des coûts à court terme permettant d'équilibrer les budgets précédents.

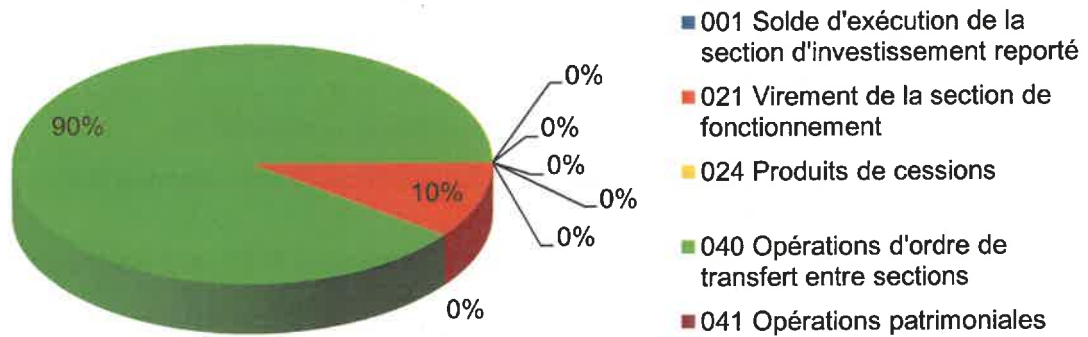
En section d'investissement

INVESTISSEMENT		BP 2023
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 118,00 €
20	Immobilisations incorporelles	36 339,00 €
21	Immobilisations corporelles	46 250,00 €
23	Immobilisations en cours	3 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		97 707,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	10 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	87 707,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
TOTAL RÉCETTES D'INVESTISSEMENT		97 707,00 €



Recettes

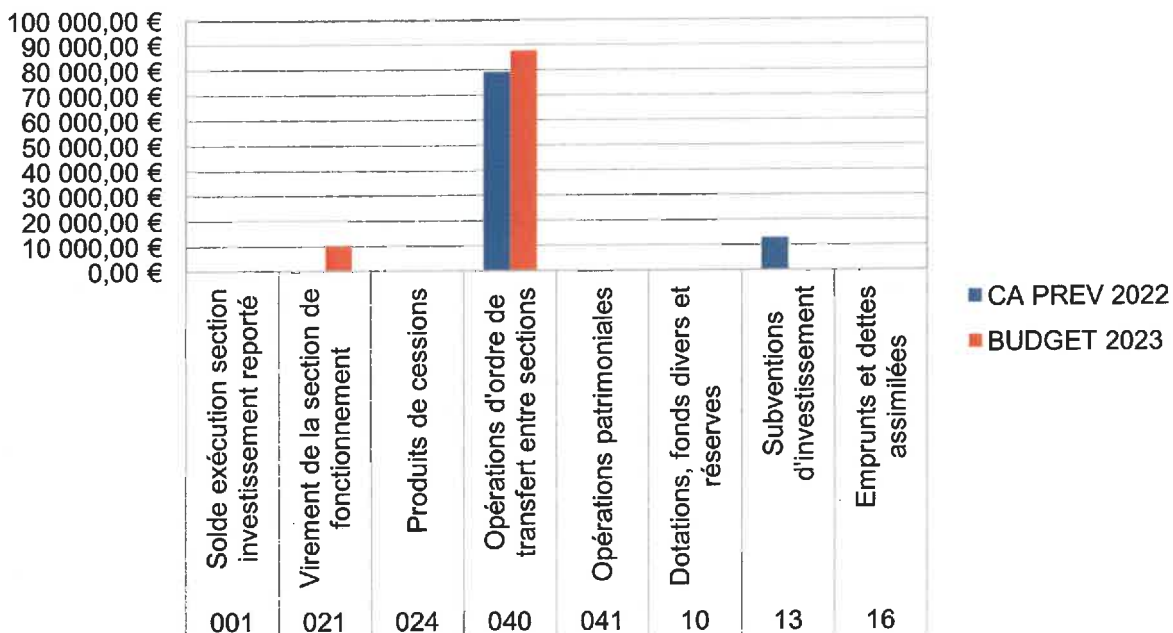
Recettes d'investissement 2023



Les recettes d'investissement seront composées uniquement de l'autofinancement et d'un virement de la section de fonctionnement pour le laboratoire de recherche Locus Sonus Locus Vitae (Développement informatique et ingénierie pour 10 000€).

Des demandes de subvention vont être effectuées, notamment auprès de la Région et de la DRAC afin de financer le renouvellement du matériel informatique et d'autres projets d'équipement spécifiques.

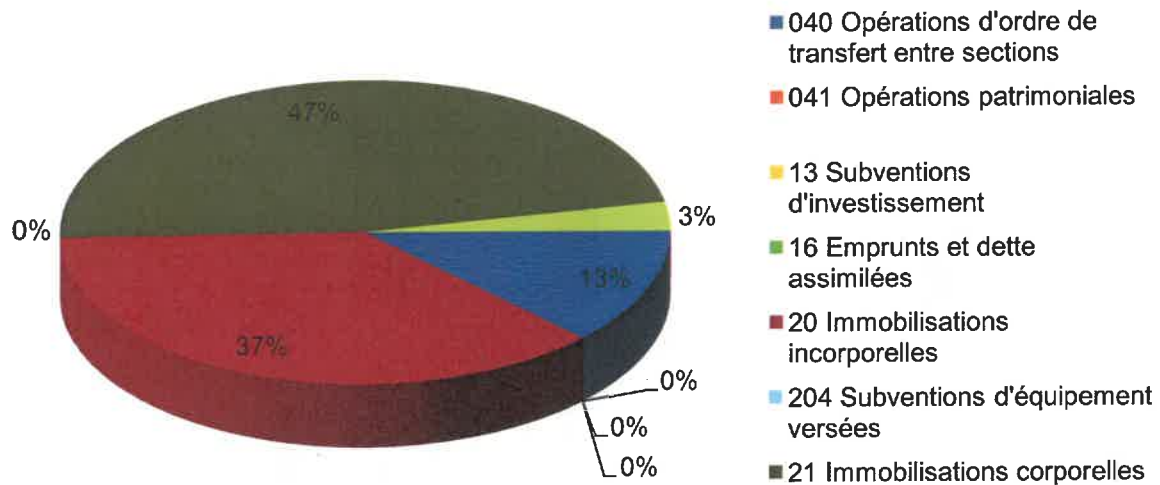
Recettes d'investissement 2022 et 2023





Dépenses

Dépenses d'investissement 2023



Les dépenses d'investissement seront principalement composées :

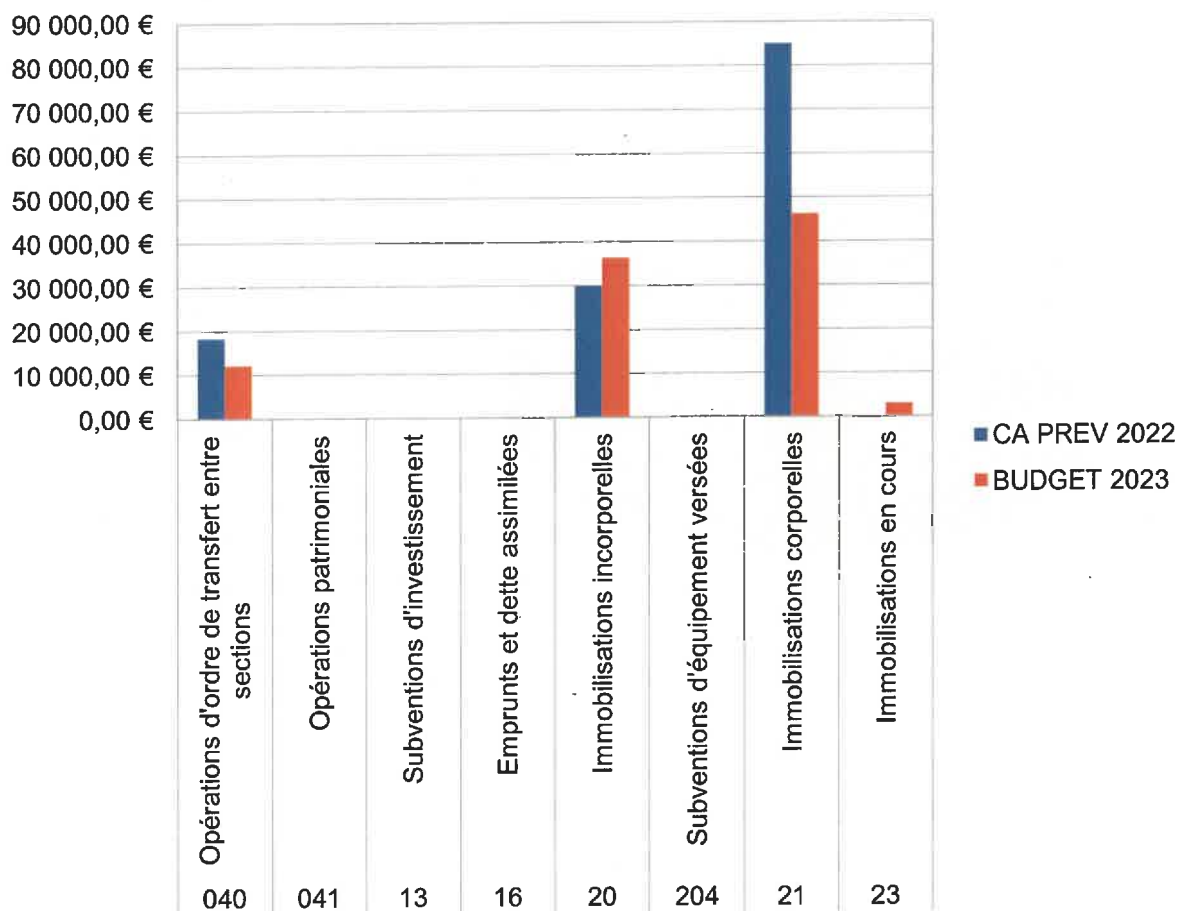
- de l'amortissement des subventions (12 118€)
- du développement informatique et ingénierie du laboratoire de recherche Locus Sonus Locus Vitae (10 000€)
- de l'acquisition d'un logiciel pour la pédagogie (Mise en concurrence en cours – 23 000€)
- d'une réserve pour les dépenses d'investissement non encore identifiées : matériel technique, installations dans l'école... (21 800€)
- de l'acquisition d'un ordinateur portable et d'un écran pour le service de la communication (2 530€)
- d'une réserve pour l'informatique (25 000€)
- d'une réserve pour des travaux sur le bâtiment : construction d'un auvent sous réserve d'une autorisation de la Ville (3 000€)

L'enveloppe destinée aux ateliers sera fixée après répartition des crédits mis en réserve et affectation des résultats au budget supplémentaire.





Dépenses d'investissement 2022 et 2023



Tendances budgétaires et grandes orientations de l'école

Dans l'attente de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022, des crédits seront reportés au budget supplémentaire, dans la limite des dépenses obligatoires.

Malgré les difficultés financières, la gestion engagée jusqu'ici doit permettre à l'école de maintenir la qualité des services rendus et l'image de l'école. Le risque étant que les contraintes budgétaires aboutissent à une réduction du budget de la pédagogie, mais également de celui du personnel, qui constitue la plus importante partie du budget.





Le budget 2023 va donc s'inscrire dans une recherche permanente de l'optimisation de la dépense.

Le rapport d'orientation budgétaire qui vous est présenté fait donc ressortir, pour la section de fonctionnement, un équilibre qui reste à trouver.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité, ADOPTE le Rapport d'Orientations Budgétaires, ci-annexé, pour l'exercice 2023, sous réserve de présenter un budget à l'équilibre lors de son vote.

Fait à Aix en Provence, le 17 novembre 2022.

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY



Certifiée exécutoire par la Présidente
Compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le :
et de la publication le : **01 DEC. 2022**



